

FNCCR

SOLAIRE ET PATRIMOINE PROTEGE

24 novembre 2020

EnviroDEBAT Intégration des énergies renouvelables
dans la rénovation – organisé par EnvirobatBDM

Présentation rapide de la FNCCR

- ✓ Association d'élus et de collectivités
- ✓ qui regroupe des collectivités organisatrices des services publics en réseaux, des ELD, des syndicats intercommunaux ou mixtes de grande taille, métropoles et communautés urbaines...

Sur les sujets suivants :

- ✓ **énergie** : Électricité, gaz, EP, chaleur et froid, Energies renouvelables, MDE, rénovation
- ✓ **eau et assainissement**
- ✓ **gestion et traitement des déchets**
- ✓ **Numériques et communication électroniques**



Plus de 850 collectivités adhérentes
Rassemblant 60 millions d'habitants

Quelques mots sur la FNCCR

3 niveaux d'accompagnement de nos adhérents :

Animation de filière : organisation de journées d'étude, newsletter, veille, groupes de travail, formations, guides...

Rôle de représentation des collectivités dans les instances nationales ; conseils, actions dans les textes de lois ...

Conseil auprès des collectivités (technique/juridique/éco)

Toutes les publications librement accessible via :
<http://www.fnccr.asso.fr/>



✓ Une structuration de l'action des collectivités dans le domaine du photovoltaïque

Faciliter
l'émergence des
projets

Développer et
accompagner
des projets

Co-développement
et financement

Valorisation du
patrimoine

Régie solaire

SEM

Planification

Intégration du
capital des SPV

Cadastre solaire

Accompagnem
ent des acteurs

Injection réseau

ACI

ACC

CEC CER circuits
courts

✓ Champ d'accompagnement FNCCR

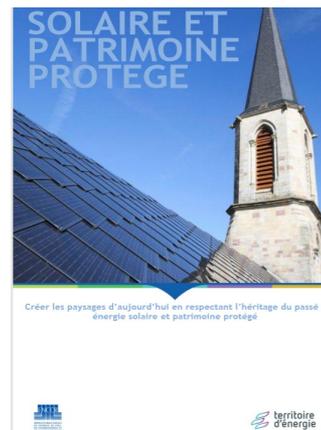
JE – GT -
webinaire

Structuration

Modèles de
développement

Soutien
économique

Aspects
juridiques



- ✓ Cadre général de l'installation PV en toiture
- ✓ Cas spécifiques de l'installation PV en toiture dans des espaces protégés (sites patrimoniaux et abords des monuments historiques et immeubles classés et inscrits)
- ✓ Préconisations

- Régime applicable (déclaration préalable, PC)
- Délais instruction des dossiers
- Spécificités

✓ SYDER Territoire d'Énergie Rhône



✓ REX SYDER Territoire d'Énergie Rhône



- ✓ 14 sites et une puissance totale de 242 kWc (25 installations, pour une puissance cumulée de 742 kWc)
- ✓ Budget total de 605.000 € dont 161.000 € du FEDER

- ✓ Analyse de différentes solutions techniques
- ✓ Echanges entre l'ABF – SDIS – SYDER pour trouver le bon dimensionnement entre la technique, la sécurité incendie et les recommandations de l'ABF



Abbaye de Fontevraud (Maine-et-Loire)

Particularité : les panneaux ne sont pas visibles depuis l'abbaye

Office du tourisme d'Alès

100 m² : 70 panneaux solaires de 45 Wc



✓ Objectif : Dynamiser le développement du solaire dans les territoires

Favoriser la co-construction des projets

1. Mettre en place une **consultation en amont du dépôt de demande d'avis des ABF**, à l'image de la procédure de demande de certificat de projet mise en place dans le cadre de l'autorisation environnementale unique
2. Mettre en place un **conseil national permettant l'échange de compétences et avis entre les professionnels du solaire, les collectivités et les ABF** sur la thématique du solaire et des sites patrimoniaux protégés
3. **Créer un label « patrimoine énergie » ou « patrimoine vert » et disposer d'une publication annuelle** des installations solaires mises en place sur du patrimoine classé
4. Construire un **cahier des charges type, co-validé par les développeurs publics et privés des projets et les ABF** sur les règles et spécifications techniques d'intégration des panneaux solaires
5. Mettre en place une **obligation d'étude de faisabilité d'intégration du solaire lors d'une réhabilitation d'un bâtiment classé/inscrit**, à l'instar de celle relative au potentiel de développement des énergies renouvelables dans le cadre des actions ou des opérations d'aménagement faisant l'objet d'une évaluation environnementale (article L.300-1 du code de l'urbanisme)

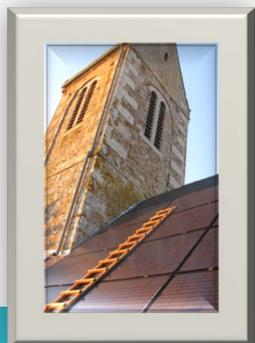
✓ Objectif : Dynamiser le développement du solaire dans les territoires

Simplifier les procédures de développement des projets

10. Favoriser la mise en place de panneaux solaires dans les bâtiments annexes liés au bâtiment central : les communs, les écuries, bâtiments secondaires...
11. Créer une procédure spécifique et simplifiée pour le photovoltaïque pour les sites patrimoniaux remarquables et les abords des monuments historiques dans le code du patrimoine (réduction des délais de procédure, assouplir les règles lorsqu'il n'y a aucune visibilité pour les touristes ou les habitants...)

Conclusion

- ✓ Patrimoine, grand sujet de discussion ! = âmes de nos villes/villages et paysages
- ✓ Un vocabulaire et une philosophie commune à tisser : « Créer les paysages d'aujourd'hui en respectant l'héritage du passé : énergie solaire et patrimoine protégé »



Lionel GUY

Chef du service EnR - MDE

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

20, Boulevard de la Tour-Maubourg - 75007 PARIS

l.guy@fnccr.asso.fr